En France, il y a 26 motifs de discriminations punis par la Loi :



sexe, genre, orientation sexuelles



nationalité, religion, ethnie, couleur de peau, accent



âge, apparence physique, caractéristiques génétiques, grossesse



handicap, état de santé, perte d'autonomie



situation économique, domiciliation bancaire



lieu de résidence. opinions politiques, activités syndicales



situation familiale, patronyme, moeurs

Au sein de l'industrie musicale* :

21%

15%

des femmes victimes d'une agression dans le cadre pro

des pro·es déclarent avoir subi des menaces d'agression

*Etude CURA : santé mentale & bien-être dans l'industrie de la musique

50%

des femmes

sont exposé·es à des blagues ou propos à connotation sexuelle ou sexiste dans leur environnement de travail

L'industrie musicale s'engage contre le harcèlement & les discriminations dans la musique & au travail.

Les agissements discriminants, l'outrage sexiste, le voyeurisme, l'agression verbale/ physique/sexuelle, le (cyber-)harcèlement, le viol et l'infraction de nondénonciation d'un crime, sont passibles de sanctions civiles et/ou pénales.

Dans le cadre professionnel, tout agissement illégal peut justifier une sanction disciplinaire pouvant aller jusqu'à la rupture du contrat de travail/ de prestation.

Être accompagné·e

Cellule d'écoute Audiens pour les professionnel·les de la Culture

violences-sexuelles-culture@audiens.org 0187203090 www.violences-sexuelles-culture.org/fr/contact

Réagir

Porter plainte au comissariat ou par courrier

Signaler une discrimination www.service-public.fr/cmi3

Signaler une violence sexuelle ou sexiste www.service-public.fr/cmi

Alerter son employeur · euse

S'informer

www.cnm.fr/focus/egalite-femmes-hommes/ www.spectaclevivantprive.org/vhss www.sma-syndicat.org/egalite/ www.instagam.com/musictoofrance



egæ LA PETITE





PEACE • LOVE • UNITY & HAVING FUN

